

15 janvier 2026

Protocole

REVALORISATIONS OUVRIERS D'ÉTAT : PRIME DE TECHNICITE OUVRIERS

Le protocole DGAC 2023-2027 prévoit dans le paragraphe 10.12 plusieurs mesures pour les Ouvriers d'Etat. Les textes « salaires » ont été publiés fin décembre 2025, pour une application au 1^{er} janvier 2026. FO a détaillé en début de semaine la revalorisation de la **prime de rendement (de 59 à 115€ par mois selon les groupes)**. Voici les détails de la revalorisation de la PTO.

PTO : Prime de Technicité Ouvriers

Pour rappel, le décret précise la composition de la Prime de Technicité :

La prime de technicité comprend deux parts :

- **une part fixe** pouvant être attribuée en fonction du groupe de l'ouvrier ou des conditions d'éligibilité au bénéfice de la prime spécifique d'habilitation ;
- **une part variable** tenant compte des sujétions particulières ou géographiques et de la manière de servir.

Le montant de la part fixe est fixé dans l'arrêté salaire et dépend donc du groupe de l'OE, qui touche ou pas la Prime Spécifique d'Habilitation (DSNA ou ENAC).

Le montant de la part variable a été fixé de manière individuelle en septembre 2011, lorsque le bordereau de salaire DGAC a été créé (passage des taux horaires Défense aux taux horaires DGAC) : la différence constitue la part variable de la PTO. Chaque Ouvrier d'Etat a reçu en septembre 2011 une décision individuelle lui précisant son montant de part variable. Les montants de la PSH ne sont pas modifiés : à la DSNA (124,44 €), à l'ENAC (103,44 €).

Les négociations protocolaires ont abouti à une **revalorisation de 21%** :

- du plafond de la part variable, sans modification des parts variables individuelles.
- du montant mensuel de la part fixe :

Groupe	OE avec PSH DSNA	OE avec PSH ENAC	OE sans PSH
7	234,74 € (+40 €)	260,15 € (+45 €)	266,20 € (+46 €)
HCA / HCB / HCC			284,35 € (+49 €)

Les plafonds annuels de la PTO variable sont, potentiellement, au maximum de :

Groupe	Par an	Soit par mois :
7	1162 €	96,83 €
HCA / HCB / HCC	1525 €	127,08 €

FO portera dans les prochains jours auprès du Directeur Général la revalorisation de la PTO variable (indiqué dans les textes : *en tenant compte de la manière de servir*), comme le CIA, le BIA ou le PVA chez nos autres collègues.

Bureau National du SNPACM-FO / fo-snpacm@aviation-civile.gouv.fr

